

Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement (PD2H)



Département de la Mayenne

Stéphane ZANCANARO

Direction de l'action foncière, de l'habitat et de l'observation territoriale – Service Habitat

Hôtel du Département, 39 rue Mazagran – CS 21429

53 014 LAVAL Cedex

Tel : 02 43 59 96 57

stephane.zancanaro@lamayenne.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Né de la fusion du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) et du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PLALHPD), le Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement est un document unique qui affirme la volonté du département de la Mayenne de définir une **stratégie cohérente** en matière d'habitat, de logement et d'hébergement, mais également d'aller plus loin en **positionnant le Département comme ensemblier** d'un réseau d'acteurs et de collectivités en faveur d'une stratégie partagée et territorialisée.

PRINCIPES

La fusion du PDH et celle du PLALHPD s'appuie sur :

- Un diagnostic commun et des enjeux communs
- Un besoin de plus grande coordination pour fluidifier et renforcer les liens entre social, accompagnement, hébergement, logement, habitat et aménagement du territoire;
- Des élus, des acteurs, des partenaires et des territoires mobilisés de manière plus efficace;
- Une plus grande articulation et une optimisation des dispositifs pour rendre l'action publique plus efficiente.

CALENDRIER

- Premier trimestre 2020 : choix du bureau d'études.
- Juillet 2020 à mars 2021 : évaluation PDH et PLALHPD et élaboration du diagnostic commun PDH/PLALHPD.
- Mars 2021 à septembre 2021 : définition des enjeux et orientations.
- Septembre 2021 à décembre 2021 : modalités de gouvernance, rédaction.
- Janvier 2022 à juin 2022 : finalisation et approbation du PD2H

FINANCEMENT

Financement à 50 % par le Conseil départemental de la Mayenne et 50 % par l'Etat.